

CHARTE DES VISITEURS À L'HÔPITAL

**Les visites sont bénéfiques pour le patient, surtout pour son moral.
Le respect de quelques règles de base les rendra plus profitables à tous.**

RESPECT DES PERSONNES

- La matinée est consacrée aux soins, il vous est demandé de programmer vos visites l'après-midi.
- Si vous souhaitez ne pas recevoir de visite, merci de le signaler dès votre arrivée.
- Les visiteurs se doivent de respecter les règles d'hygiène, de sécurité, les consignes affichées ainsi que la tranquillité de chacun.

RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE

- Aidez-nous à vous protéger en respectant vous aussi les règles d'hygiène, et plus particulièrement en période d'épidémie. Merci d'appliquer les préconisations de l'établissement : visites limitées, protections du visage, hygiène des mains etc.
- Pour lutter contre la transmission des virus respiratoires (rhume, grippe...), il convient de porter un masque dès l'entrée de l'établissement (ou demandez-en un auprès des équipes soignantes). En cas de symptômes ORL, il est préférable de reporter votre venue.
- Les mains sont porteuses de micro-organismes susceptibles d'être transmis. Pour maîtriser ce risque, il est important de se frictionner les mains régulièrement à l'aide d'une solution hydroalcoolique, notamment dès votre entrée à l'hôpital, puis lors de tout déplacement.
- Sauf exception, les fleurs et les animaux ne sont pas admis au sein de l'établissement. Ils sont porteurs de micro-organismes qui peuvent provoquer des infections sévères. Merci de vous renseigner auprès de l'équipe soignante.

RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Nous vous rappelons que la loi Évin interdit de fumer ou de vapoter dans l'établissement et il en est de même pour les boissons alcoolisées.
- Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier ou autre personne est passible de poursuites judiciaires.

HÉBERGEMENT DE VOTRE PROCHE

Un proche peut bénéficier d'un lit accompagnant (sous réserve de disponibilité) et de repas à commander auprès du service de soins. Ces suppléments seront à votre charge.

Le CHRU propose des modalités d'hébergement spécifiques ou à proximité pour permettre à l'un de vos proches de vous accompagner :

- Les chambres parent/enfant (un seul des parents peut y accéder)
- L'hôtel des parents (merci de vous renseigner auprès de votre consultant ou de l'infirmier)
- L'hôtel parental (pour les parents de nouveau-nés hospitalisés en service de néonatalogie, à la maternité)
- La Maison des parents - www.aremig.org
- La Maison d'accueil Saint-Charles - <http://hebergement-nancy.fr>

